

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SOMME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

Séance du jeudi 15 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 09-12-2022

Date d'affichage : 22-12-2022

N° Délibération : 34-12-2022

Présents : Mme Chrystèle CATEL ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Hervé PROYART, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés : Mmes Ophélie COUZEREAU représentée par Vincent RETOURNÉ, Mme Claire DACHICOURT non représentée, M. Gabriel LEFEVRE représenté par Francis JULLIEN, M. Marino PEGORARO représenté par Michel VAN DE VELDE,

Absent non excusé : M. Jérémy DEVOS.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : M. BOULOGNE Christian est nommé secrétaire de séance.

DEL N°34-12-2022 Extension du périmètre de la SIEP au 1^{er} janvier 2023 :

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il a reçu un courrier de la préfecture l'informant que la délibération (26-09-2022) prise par le Conseil municipal concernant l'extension du périmètre du SIEP n'aurait pas dû être prise car c'est la CCALN qui a la compétence eau et assainissement depuis le 1^{er} Janvier 2021 et que c'est à elle de donner son avis car elle se substitue et représente ses communes membres.

Le Conseil Municipal, est appelé à délibérer afin :

De rapporter la délibération du Conseil municipal de Morisel N°26-09-2022 du 20 septembre 2022, concernant l'extension du périmètre du SIEP du Santerre à partir du 1^{er} Janvier 2023. En effet c'est à la CCALN, représentant et se substituant aux communes lui appartenant qu'il revient de donner son avis sur cette extension.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **10 voix pour**, (C. CATEL, O. COUZEREAU représentée par V. RETOURNÉ, F. BÉRULLIER, C. BOULOGNE, O. DUMONT, F. JULLIEN, G. LEFEVRE représenté par F. JULLIEN, M. PEGORARO représenté par M. VAN DE VELDE, V. RETOURNÉ, M. VAN DE VELDE) **approuve ce rapport de délibération.**

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le


SLO

ID : 080-218005387-20221215-34122022-DE

Le secrétaire de séance
Christian BOULOGNE



LE MAIRE
MICHEL VAN DE VELDE



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Morisel, le 22 décembre 2022.

-Transmis au représentant de l'État et publié le : 22 décembre 2022.